MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : 819) 374-4525
Courriel : municipalite@st-maurice.ca

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2026-670 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones de réserve

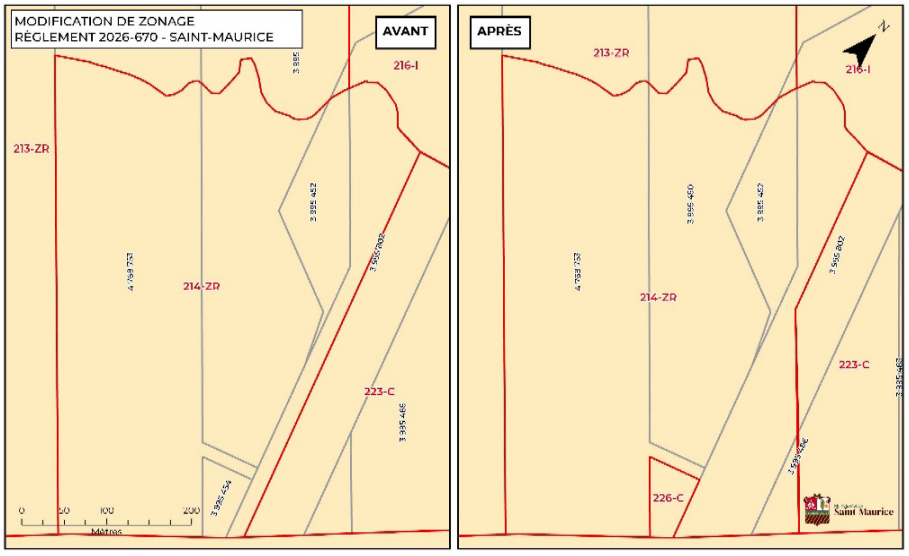
Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 novembre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-670 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones de réserve.

1. OBJET

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-489. Il a pour objet de retrancher une superficie de 3 709.5 m^2 du territoire identifié comme « zone de réserve » afin de créer la zone 226-C. En échange, une superficie équivalente de la zone 223-C sera retranchée et ajoutée dans la zone 214-ZR.

2. MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage annexé au règlement est modifié comme suit :



3. CONSULTATION PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **7 décembre 2026 à 18h30, à la salle municipale (grande salle en haut) au 2431, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0.** Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire et le directeur général expliqueront le projet de règlement et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. INFORMATION ET DOCUMENT

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné situé au 1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0, aux jours et heures d'ouverture du bureau. Pour plus d'information, vous pouvez également contacter M. Yves Laflamme au 819 374-4525 ou par courriel au ylaflamme@st-maurice.ca.

Donné à Saint-Maurice, le 25 novembre 2026.

Stéphane Laroche, Directeur général et greffier-trésorier